

**COMMUNE DE BUSCHWILLER****PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER  
DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 19h15

**PRESENTS** : Daniel ALLEMANN, Audrey BAUMANN, Marie-Jeanne BAUMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Emmanuel GERRER, Denise HECHT, Denis HUTTENSCHMITT, Claudine MUNCH, Roger OBERMEYER, Jérôme SITTER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER.

**ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES** : Néant

**ABSENTS NON-EXCUSES** : Néant

**ONT DONNE PROCURATION** :

Patrick MULLER qui a donné procuration à Christèle WILLER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Isabelle THUET secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR** :

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 01 OCTOBRE 2018**
2. **LIGNE DE TRESORERIE**
3. **CONVENTION D'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS DE S.L.A.**
4. **BAUX RURAUX**
5. **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ARMISTICE**
6. **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COOPERATIVE SCOLAIRE**
7. **O.N.F : APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2020**
8. **G.R.D.F : GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT GAZ NATUREL**
9. **TRAVAUX**
10. **RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES**
11. **RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**
12. **DIVERS**

## **1. APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 OCTOBRE 2018**

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors des séances susvisées et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet des procès-verbaux, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ces derniers.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup> octobre 2018 et les signe séance tenante.**

## **2. LIGNE DE TRESORERIE**

Mme le Maire propose de reconduire la ligne de Trésorerie pour l'année 2019 afin de faire face éventuellement à un besoin ponctuel de disponibilités.

La somme de 300.000 € a été sollicitée auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel qui, par son courrier du 06 décembre 2018, nous a soumis l'offre suivante :

- Montant : 300.000 €
- Durée : du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019
- Taux : EURIBOR 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0,80 point (marge garantie 10 jours à compter de la présente).
- Intérêts : Calculés au prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
- Commission d'engagement : 0.10 % du montant autorisé, soit 300 €, payables à la signature du contrat

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la reconduction de la ligne de Trésorerie pour l'année 2019 et autorise Mme le Maire à signer tous les documents et actes y afférents.**

## **3. CONVENTION D'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS DE LA S.L.A.**

Mme le Maire fait savoir que S.L.A. a mis en place un dispositif d'attribution de fonds de concours en faveur de ses communes membres sur la période 2018-2020 inclus.

Ce soutien financier a pour objet le financement de projets communaux de type « étude et efficacité énergétique » et autres.

La Commune a décidé de profiter de cette aide pour le remplacement des luminaires de l'éclairage public en luminaires leds.

Notre proposition sera soumise au vote du Conseil de Communauté de S.L.A.

Après attribution par l'assemblée délibérante de S.L.A., la commune devra prendre une délibération concordante afin d'accepter le fonds de concours et autorisant Mme le Maire à signer la convention d'attribution du fonds de concours.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le fonds de concours et autorise Mme le Maire à signer la convention d'attribution du fonds de concours**

## **4. BAUX RURAUX**

M. D.HUTTENSCHMITT indique que comme chaque année, le Conseil municipal est amené à approuver le fermage dû par les locataires de terres agricoles par le biais des baux ruraux. Le fermage, qui fait office de loyer, est recalculé chaque année afin de déterminer la somme à demander au preneur (fermier).

Une baisse du loyer 2018 de -3,04 % est à appliquer sur le loyer payé en 2017. S'ajoute à cela l'application de la taxe de 6,75 %.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les fermages 2017.**

Suite à une question de M. D.ALLEMANN, Mme le Maire indique que les recettes prévues sont de 820.78 € pour l'année 2017.

## **5. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ARMISTICE**

Mme le Maire propose de faire un don à l'Association des Réservistes pour leurs présences et prestations lors de la commémoration de la fin du centenaire de la guerre 14-18. L'assemblée s'accorde sur la somme de 100 €, en tant que participation aux charges.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le versement d'un un don de 100 € à l'Amicale des Officiers et Sous-Officiers de Réserve (AOSOR) et 100 € à l'Association des Réservistes de la Marine Alsace = ARMA.**

## **6. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – COOPERATIVE SCOLAIRE**

Mme A.BAUMANN fait savoir que par courrier du 05 novembre 2018 l'école sollicite une subvention exceptionnelle afin de mener à bien le projet de découverte et d'investissement de la zone humide de Buschwiller. Suite à la réunion des commissions réunies, elle propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € trajets compris.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € au profit de la coopérative scolaire de l'école de Buschwiller. Aucune prise en charge complémentaire pour des transports ne sera accordée pour ce projet.**

## **7. APPROBATION DE L'ETAT DE L'ASSIETTE**

M. D.ALLEMANN indique que l'Office National des Forêts (O.N.F.) établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier un état d'assiette des coupes, élaboré en application de l'aménagement forestier, qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage à savoir à compter de 2020.

L'article 12 de la Charte de la forêt communale, co-signée par l'O.N.F. et les représentants des communes forestières, prévoit que les propositions d'état d'assiette soient approuvées par délibération du Conseil Municipal.

Cette approbation de l'état d'assiette n'entraîne que la décision de marteler les coupes inscrites ci-dessous :

Forêts et séries	N° des parcelles	Surface en hectare	Nature technique de la coupe	Coupes reportées des années antérieures	Coupes reportées des années ultérieures	Modes de vente prévus
BUSC	2r	2.48	REGE	NON	NON	Façonné
BUSC	10i	1.87	IRR	NON	NON	Façonné

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'état de l'assiette O.N.F. susvisée.**

## **8. CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE FOURNITURE DE GAZ NATUREL**

Mme le Maire fait savoir que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et conformément à l'article L.337-9 du Code de l'Energie, les consommateurs finals de gaz naturel ne peuvent plus bénéficier des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) de gaz naturel pour leurs sites présentant une consommation supérieure à 30 MWh par an.

Les personnes publiques font partie des consommateurs concernés. Pour leurs besoins propres, les acheteurs publics doivent ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 mettre en concurrence leurs contrats d'achat de gaz naturel nécessaires aux sites présentant une consommation supérieure à 30 MWh par an.

Dans un souci de rationalisation, d'efficacité et de sécurité juridique, il est proposé dans ce cadre de mettre en place un groupement de commandes qui permettra tout à la fois des effets d'économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation des marchés en matière de fourniture de gaz naturel.

Ce groupement associera SAINT-LOUIS Agglomération et les communes membres intéressées.

Il est proposé que le coordonnateur du groupement soit SAINT-LOUIS Agglomération qui se chargera de l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, de la passation des marchés, de leur signature et de leur notification aux entreprises retenues.

Chaque membre du groupement s'assurera quant à lui de la bonne exécution des marchés relatifs à ses sites.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement sera constituée d'un représentant (un membre titulaire et un membre suppléant) de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement. La Commission du groupement sera, en outre, présidée par le représentant de SAINT-LOUIS Agglomération, coordonnateur du groupement.

Les modalités relatives aux frais de fonctionnement, à l'adhésion, au retrait et à la durée du groupement, sont encadrées dans le projet de convention constitutive du groupement annexée à la présente délibération.

**Après délibération le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve les dispositions qui précèdent, procède à l'élection du représentant de la Commission d'Appel d'Offres de la commune M. R.OBERMEYER, ainsi que de son suppléant M. D.HUTTENSCHMITT, autorise Mme le Maire, à signer la convention constitutive annexée à la présente délibération, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

## **9. TRAVAUX**

### **9.1 TERRAIN DE JEUX MULTISPORTS**

M. D.HUTTENSCHMITT indique que lors de la réunion du Conseil du 09 juillet 2018, le Conseil municipal avait validé sur la base d'une estimation de 70.000 € TTC le principe de l'aménagement d'un terrain multisports.

Lors de la réunion de la commission réunie du 15 octobre 2018 il a été décidé d'aménager un terrain multisports incluant le terrain de pétanque et la table de ping-pong et rehaussant le niveau à mi-hauteur entre le niveau actuel et le parking afin de permettre l'accès par une rampe PMR.

Ce projet étudié et aboutit s'élève à 95.000 € TTC.

M. C.WEIGEL estime que ceci est un projet très onéreux pour un terrain de jeux. Mme le Maire lui indique qu'il s'agit du terrain mais aussi de l'aménagement. Lors de la réunion des commissions réunies d'éventuels autres endroits pour cet aménagement, mais il s'avère que l'arrière de la salle polyvalente est le lieu le plus optimal, malgré le surcoût lié aux aménagements PMR. Mme le Maire précise que plusieurs demandes de subventions sont en cours.

**Après délibération le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve l'aménagement d'un terrain de jeux multisports pour 95.000 € TTC.**

### **9.2 FASCINES VIVANTES**

M. D.HUTTENSCHMITT indique que le devis pour la mise en place de fascines vivantes (piquets et fagots de bois liés métalliquement) à l'amont de la rue des Fleurs afin de prévenir les risques de coulées d'eau boueuse suite aux orages a été signé auprès de la société Natures et Techniques pour 5.106 € TTC. Des subventions seront demandées à l'agence de l'eau et au Conseil Départemental dans le cadre du Gerplan.

## **10. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES**

### **10.1 COMMISSION URBANISME**

#### **✓ Permis de construire modificatif :**

M. CLAVERIE Lucas, modification de l'implantation, rue de Hésingue.

#### **✓ Déclarations préalables :**

M. STEINER Loïc, Murs de soutènements, 7C rue de Hégenheim

M. LACK Régis, garage, 7A rue de Hégenheim

Mme SCHMITT Céline, piscine, 18 rue des Ecureuils

#### **✓ Certificats d'urbanisme validés**

Maître GREWIS, Allmend  
Maître GREWIS, 4 rue du Soleil

- ✓ M. R.OBERMEYER fait savoir que l'enquête publique concernant la modification du P.L.U. est achevée. Mme le Maire rappelle que par courrier du 28 novembre 2017 le Crédit Mutuel avait fait savoir que « devant l'incertitude liée à la réserve foncière en place et du projet proposé par l'ADHAUR » il a été décidé de ne pas donner une suite dans l'immédiat au projet de construction d'une nouvelle agence bancaire mais de réaliser une mise aux normes du bâtiment existant. Mme le Maire précise que les places de stationnement actuellement utilisés par le Crédit mutuel se situent sur le domaine public. C'est pourquoi il sera décidé de maintenir l'emplacement réservé n°6 dans le P.L.U. à ce niveau. M. J.SITTER souhaite savoir à quelle date ce nouveau P.L.U. sera applicable. M. R.OBERMEYER lui répond qu'il l'espère pour le printemps.

### **11.2 COMMISSION SALLE POLYVALENTE / ASSOCIATIONS / CULTURE – RAPPORTEUR MME D.HECHT**

- ✓ Il n'y a pas eu de souci avec le chauffage lors du repas de Noël des seniors. Il semblerait que Bernard BOEGLIN ait réussi à le dompter.
- ✓ Le petit réfrigérateur sous le plan de travail de la cuisine est en marche 365 jours/an et pratiquement toujours vide; conformément à la réglementation il est raccordé directement sur une boîte de dérivation. Aucune association n'a considéré que c'était une perte majeure s'il n'était plus là. Denise HECHT propose donc soit de le mettre en vente, soit de l'offrir à une association de Buschwiller qui pourrait en avoir besoin. Après discussions l'assemblée décide de laisser ce frigo en place et de ne pas le remplacer le jour où il tombe en panne..
- ✓ Pour l'expo peinture des 15, 16 et 17 mars 2019, ce sont les Perles du Sundgau qui assureront la petite restauration, les aspects financiers et l'animation lors du vernissage. Le jury sera composé d'Audrey BAUMANN et Mme Gabrielle MEYER-THUET; il reste à trouver un conseiller municipal ou un adjoint d'une commune voisine ou de SLA; des contacts ont déjà été pris.
- ✓ Lors de la réunion des associations le 5 novembre dernier, il a été souhaité que la dernière place de parking de la salle polyvalente, celle qui se trouve directement devant le pont, soit ou bien dématérialisée, ou bien marquée en interdiction de stationner afin qu'aucun véhicule ne gêne une éventuelle intervention des secours par le pont. M. D.HUTTENSCHMITT en prend note et regardera lors d'un prochain marché peinture au sol de la mise en œuvre de cette demande
- ✓ Denise HECHT a participé à l'assemblée générale du Cercle d'histoire. Cette AG se déroule le dimanche matin afin de pouvoir assister ensuite à la messe dédiée aux morts de l'association. Le Cercle d'histoire va dorénavant utiliser les panneaux en grillage de la salle polyvalente pour ses expositions à Buschwiller, au lieu de ses panneaux en bois, à présent trop lourds. L'association a acheté des casiers en plastique pour stocker ses nombreux documents papier et surtout les protéger de l'humidité dans le garage du presbytère, mais la place continue à manquer. Denise HECHT a signalé qu'un courrier a été envoyé au maire de Wentzwiller à ce sujet, mais aucune réponse ne nous est parvenue à ce jour.
- ✓ Un courrier de demande de subvention émanant du Basket-Club de Michelbach-le-Bas a été reçu en mairie. Mme D.HECHT indique que cette association loue la salle polyvalente deux soirées par semaine et que les cours de baskets sont fréquentés par de nombreux enfants de Buschwiller. L'association intervient également une fois par an auprès de l'école pour un stage basket. Aussi Mme D.HECHT propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 €.

**Après délibération le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 € au profit du Basket-Club de MICHELBACH-LE-BAS.**

### **11.3 C.C.A.S- RAPPORTEUR MME D.HECHT**

- ✓ La collecte pour la banque alimentaire les 30.11 et 1.12 derniers a suivi la tendance relatée dans la presse, c'est-à-dire en nette régression. A Buschwiller, nous comptons entre 40 et 50 % de dons en moins que les autres années.
- ✓ Excellent repas de Noël des seniors, nous n'avons eu que des compliments; merci aux conseillers venus prêter main forte aux membres du CCAS.

- ✓ St-Nicolas des écoles: il y a eu d'importants changements dans ce "service" du CCAS: d'une part M. Jean-Luc ZIMMERMANN, le St-Nicolas attitré ces dernières années, a pris sa retraite. Notre ami Christian WEIGEL a bien voulu le remplacer. D'autre part la Commune a eu des problèmes pour récupérer le costume à l'achat duquel le CCAS avait participé en son temps par un don. En 2017 un costume avait dû être emprunté en toute dernière minute; par conséquent, il a été décidé d'en acquérir un. Christian WEIGEL a tenu de façon exemplaire son rôle lors de son passage dans les écoles le 6 décembre dernier.
- ✓ Il n'y aura pas de livret CCAS en décembre 2018/janvier 2019.

#### **11.4 COMMISSION COMMUNICATION**

Mme D.HECHT indique qu'il y a encore toujours trop peu de mises à disposition de textes et photos destinés au bulletin municipal, bien qu'il y ait eu un léger progrès ponctuel, aussi bien de la part de certains conseillers municipaux que de la part des associations.

#### **11.5 COMMISSION BÂTIMENTS – RAPPORTEUR M. B. BOEGLIN**

- ✓ Le devis EMG Stores d'un montant de 9.840 € a été validé pour l'installation de BSO à l'école. Mme A.BAUMANN rappelle qu'il faudra interdire l'utilisation de ballons dans la cour de l'école. Les conseillers valident le principe de cette interdiction.
- ✓ Le chauffage au sol de la maison communale est opérationnel. Un nouveau système de programmation a été installé. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Koch pour 2.976 € TTC. Le bouton d'arrêt d'urgence a également été remplacé pour environ 270 €.
- ✓ GRDF interviendra en janvier prochain pour la mise en place dans le clocher de l'église d'une antenne relais pour les futurs compteurs intelligents Gaspar.
- ✓ Les points abordés lors de la réunion du Conseil de fabrique sont les suivants : bilan du repas de la Paroisse, remplacement des abat-sons de l'église.

#### **11.6 COMMISSION QUALITE DE VIE / AGENTS COMMUNAUX - RAPPORTEUR MME LE MAIRE**

- ✓ Le nouveau plan du village, les panneaux pédagogiques de la zone humide et le pochoir seront livrés prochainement en mairie. M. D.HUTTENSCHMITT remercie Mme D.HECHT pour son aide en matière de correction des textes.
- ✓ L'appel d'offres pour le remplacement des luminaires du village en luminaires LED sera lancé prochainement. Mme D.HECHT rappelle qu'il conviendra de demander les CEE en temps utile.
- ✓ Lors de la réunion de la commission réunie il a été décidé de ne pas mettre la rue des Vosges en priorité à droite. Ceci s'avère trop compliqué.

### **11. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

- ✓ M.B.BOEGLIN, Réunion PLH à la SLA : orientations du futur PLH de la SLA. Création éventuelle d'une 3<sup>ème</sup> aire d'accueil des gens du voyage à KEMBS.
- ✓ M.R.OBERMEYER, office du tourisme : l'office de tourisme manque de moyens aussi bien financiers qu'humains. Manque de communication avec les communes de la SLA.
- ✓ M.R.OBERMEYER, commission transports SLA : la DSP avec la société Métrocars a été reconduite. Cette société dispose également de 2 bus économiques en énergie. Mme le Maire précise que dans le cadre de la commission numérique il a également été demandé la prise en compte du numérique dans le transport (exemple : horaires, flash code ...)
- ✓ M. D.HUTTENSCHMITT, commission patrimoine et infrastructures de la SLA : il a été discuté de l'IRM polyclinique opérationnel, rénovation du pôle de proximité de Sierentz et de la déchetterie de Hésingue. Le contournement de Hésingue-Hégenheim devra être livré pour 2022. Les travaux pour la 2<sup>ème</sup> tranche de piste cyclable sont prévus pour 2019. Discussions autour de la fréquentation des lignes de bus.

- ✓ M. D.HUTTENSCHMITT, commission mutualisation et équilibre du territoire de la SLA : création de sous-commissions de travail.
- ✓ Mme A.BAUMANN, conférence des maires : il a été question de la nouvelle carte scolaire, une étude est en cours avec l'ADHAUR sur les collèges. Certains collèges sur le secteur de la SLA sont saturés, par exemple Hégenheim, alors que d'autres n'atteignent pas leurs objectifs (exemple : collège Forlen). Pour absorber le surplus de Hégenheim la solution d'Algeco a été proposée. Un nouveau collège sera créé d'ici 5 ans sur Kembs. Les communes de Hésingue et Blotzheim se sont également proposées pour un terrain pour la construction d'un nouveau collège afin d'absorber le trop-plein d'élèves de celui de Hégenheim.
- ✓ Mme A.BAUMANN, promotion de la langue alsacienne, SLA : il a été question de la formation des jeunes adultes (BAFA), et des animations de vacances par le foyer-club et des animations en alsaciens. Mme D.HECHT indique qu'elle se rendra également à une réunion à Hégenheim en janvier pour l'organisation d'une manifestation alsacienne.
- ✓ Mme D.HECHT, ETB, réunion plénière du 9.11.2018 au Landratsamt Lörrach :  
Mesures de l'EuroAirport contre le bruit: Suite à la résolution du Conseil consultatif de l'ETB votée à l'attention du CA de l'Euroairport le 20.10.2017, Matthias Suhr, directeur de l'EuroAirport vient présenter un état des lieux et les perspectives de l'EAP pour ce qui concerne les nuisances sonores. Beaucoup de mesures ont été prises et des progrès réalisés. Il faut cependant savoir qu'il n'existe pas de limite maximale de bruit pour un aéroport, pas de réglementation à ce sujet en France. Il serait bon que les autorités environnementales concernées établissent un "plafond" réglementaire, en concertation avec les riverains, pour que l'aéroport sache où il en est et puisse planifier en conséquence.  
Services et interventions de secours transfrontaliers: Les secours transfrontaliers dans la région des 3 frontières se font actuellement presque exclusivement sur la base de la bonne entente entre les responsables locaux. Lorsqu'une situation de secours transfrontalier se présente, un responsable se rend sur place et, si besoin est, convoque ceux de ses collègues qui peuvent/ont le droit d'intervenir, mais il n'y a pas de cadre légal, chaque pays a une réglementation différente. Comment les intervenants sont-ils assurés? Le chauffeur d'une ambulance peut-il conduire avec ou sans gyrophare dans l'autre pays? A qui facturer les coûts? Il y a là un énorme travail à faire, qui est du ressort des responsables politiques. C'est dans ce sens qu'une motion a été adressée au comité directeur de l'ETB, demandant une réglementation uniforme pour les organismes de secours terrestres, fluviaux et aériens, des garanties d'assurance pour les acteurs des interventions, une sécurité juridique pour les véhicules d'intervention, ainsi qu'une plateforme d'information pour la population.
- ✓ Mme D.HECHT, Agglo Basel: atelier de travail du 22.11.2018:  
Avec ses projets d'agglomération l'association Agglo Basel coordonne la planification globale et intégrée du paysage, de l'urbanisation et des transports dans le périmètre de l'agglomération trinationale de Bâle. Parmi les projets déjà réalisés: prolongement de la ligne de tram 8 vers Weil am Rhein, parking relais à la gare de Saint-Louis, prolongement du tram 3 vers Saint-Louis.  
L'atelier de travail du 22.11 avait comme thème: urbanisation vers l'intérieur, c'est-à-dire densifier le milieu urbanisé, limiter la croissance de l'urbanisation, éviter la dispersion des constructions et garantir une bonne accessibilité en transports publics.  
Les discussions des 90 participants répartis sur 4 groupes de travail ont donné les résultats suivants: les communes ont beau avoir les commandes en main, elles ne sont que rarement propriétaires des dents creuses et friches industrielles et n'ont que très peu de moyens d'intervenir sur l'utilisation de ces terrains. Les gens achètent plusieurs parcelles pour ne pas avoir d'autres maisons devant le nez, pour avoir de la place pour une piscine, un jardin d'agrément, un garage, une cabane, etc et disent garder tout cela pour leurs enfants et petits-enfants.  
Ce que nous pouvons faire, avec l'aide de l'Agglo: encourager l'habiter autrement, c'est-à-dire accaparer moins de m<sup>2</sup>/personne, sauvegarder des espaces verts de loisirs de proximité, souligner les avantages d'un habitat plus compact et non dispersé, définir et tenir une politique d'urbanisation commune à toute la région.
- ✓ Mme D.HECHT, SLA commission transfrontalière du 4.12.2018: Le projet "vis-à-vis" a été présenté, c'est-à-dire l'aménagement paysager de part et d'autre de la passerelle des Trois Pays. Cette passerelle a à présent 11 ans et compte 1.4 millions de passages par an. D'autre part, la commission transfrontalière de SLA est appelée à être associée à l'ETB pour divers axes de travail, dont mobilité/transports, développement économique (formation, emploi), transition énergétique/développement durable, rencontres entre citoyens/bilinguisme.

- ✓ Mme le Maire - S.L.A., commission numérique : 12 communes sont actuellement connectées à la fibre. 8 de plus le seront en 2019. La commission travaille sur le WIFI partagé.

## **12. DIVERS**

- ✓ Mme le Maire indique que le jumelage retour vers Samadet aura lieu autour du 14 juillet 2019. Le jumelage retour pour les 80 ans de l'amitié Haut-Rhin/Landes aura lieu du 23 au 26 août 2019.
- ✓ Mme le Maire indique que la Commune de Buschwiller se verra remettre le label SAGE ILL-NAPPE-RHIN dès demain suite aux travaux de renaturation de la zone humide.
- ✓ Le secrétariat de la mairie sera fermé du 20 décembre 2018 (après-midi) au 07 janvier 2019. En cas d'urgence il conviendra de contacter Mme le Maire ou les Adjoints.
- ✓ Mme le Maire fait connaître les dates des réceptions du nouvel an dans les communes de la SLA, ainsi que les dates des prochaines réunions.
- ✓ Mme A.BAUMANN signale qu'un affaissement est visible dans le bas de la rue des Jardins et qu'il faudrait y remédier. Elle demande également si un panneau voie sans issue ou sens interdit pourrait être mis en place à l'entrée de cette même rue. Un véhicule ayant encore été bloqué ce jour. M. D.HUTTENSCHMITT en prend note et pour le panneau va regarder où le placer vu la largeur de cette rue.
- ✓ M. D.HUTTENSCHMITT souhaite avoir quelques explications au sujet des taux de taxes intercommunales qui diffèrent selon les communes. Mme le Maire lui indique qu'elle a reçu une première réponse via courriel mais qu'elle demandera au secrétariat de la mairie d'approfondir cette question au début de l'année prochaine.

\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h45.

<b>TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES          DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL          DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 17.12.2018</b>
--

**ORDRE DU JOUR :**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 09 JUILLET 2018
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 01 OCTOBRE 2018
3. LIGNE DE TRESORERIE
4. CONVENTION D'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS DE S.L.A.
5. BAUX RURAUX
6. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ARMISTICE
7. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COOPERATIVE SCOLAIRE
8. O.N.F : APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2020
9. G.R.D.F : GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT GAZ NATUREL
10. TRAVAUX
11. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
12. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
13. DIVERS

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1 <sup>er</sup> Adjoint		
HECHT DENISE	2 <sup>eme</sup> Adjointe		
HUTTENSCHMITT DENIS	3 <sup>eme</sup> Adjoint		
BOEGLIN BERNARD	4 <sup>eme</sup> Adjoint		
ALLEMANN DANIEL	Conseiller		
BAUMANN AUDREY	Conseiller		
BAUMANN MARIE-JEANNE	Conseiller		
DUCRON JACQUES	Conseiller		
GERRER EMMANUEL	Conseiller		
MULLER PATRICK	Conseiller		C.WILLER
MUNCH CLAUDINE	Conseiller		
SITTER JERÔME	Conseiller		
WEIGEL CHRISTIAN	Conseiller		